



Fiche info financière  
Assurance-vie

# Fiche info financière Assurance-vie<sup>1</sup> Top Rendement Invest



<b>Type d'assurance-vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurance-vie dont le rendement garanti (Branche 21) peut être combiné à un rendement lié à des fonds d'investissement de la Branche 23 (sans protection du capital).</li> </ul>
<b>Garanties</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en cas de vie</li> <li>• en cas de décès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La(les) prime(s) nette(s) investie(s) (après déduction des frais d'entrée et des taxes dues) et l'intérêt garanti capitalisé diminué des éventuelles primes de risque pour les assurances complémentaires en cas de décès et des rachats éventuels sont garantis.</li> <li>L'assurance standard équivaut à la réserve du contrat. Cette assurance de base peut être complétée par une assurance complémentaire en cas de décès.</li> <li>Il est possible de choisir une assurance complémentaire en cas de décès parmi les 4 options suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Option 1 : la réserve du contrat augmentée d'un pourcentage convenu (avec un max. de 100 %).</li> <li>- Option 2 : 130 % de la prime.</li> <li>- Option 3 : un capital préalablement déterminé.</li> <li>- Option 4 : un capital préalablement déterminé avec un minimum de 130 % de la prime.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Public cible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cette assurance Placement s'adresse avant tout à des personnes souhaitant investir leur argent en toute sécurité avec une perspective attractive de rendement.</li> </ul>
<b>Partie Branche 21</b>	
<b>Rendement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'intérêt garanti</li> <li>• Participation bénéficiaire (P.B.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux d'intérêt est attribué à la prime nette investie dès le jour suivant la réception de la prime et jusqu'à la fin du contrat (ou jusqu'au jour du rachat) sur la base d'une formule d'intérêts composés.</li> <li>Le taux d'intérêt garanti peut être choisi parmi 3 options : <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Taux élevé » : 3 % garantis durant 8 ans et 1 mois + participation bénéficiaire.</li> <li>- « Taux intermédiaire » : 2 % garantis durant 15 ans + participation bénéficiaire.</li> <li>- 0 % + participation bénéficiaire.</li> </ul> </li> <li>Les primes capitalisent au taux de base en vigueur au moment du versement pour l'option choisie. Il n'y a donc pas de garantie du taux de base pour les primes futures.</li> <li>La participation bénéficiaire attribuée au contrat est déterminée en fonction des résultats du fonds cantonné « Rendement ».</li> <li>Cette P.B. diffère, en outre, en fonction du taux d'intérêt de base choisi. Plus le taux d'intérêt choisi est faible, plus la contribution de la gestion dynamique dans le rendement est importante.</li> <li>Elle peut être réinvestie, au choix : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le taux d'intérêt en vigueur pour l'option choisie au moment de l'attribution et/ou</li> <li>- dans un ou plusieurs fonds d'investissement (voir partie « Branche 23 »).</li> </ul> </li> </ul>

**Rendements du passé**

- Aperçu du rendement global par année calendrier au 31/12/2006.

	3 % + P.B.	2 % + P.B.	0 % + P.B.
2001	-	5,85 %	6,10 %
2002	-	4,90 %	5,00 %
2003	-	4,70 %	5,40 %
2004	4,05 %	4,35 %	4,90 %
2005	4,17 %	4,86 %	6,10 %
2006	4,05 %	4,83 %	6,25 %

Les rendements du passé ne constituent ni une garantie, ni une limite pour le futur. Ces rendements ont été attribués sur la base de la réserve moyenne gérée, à l'exclusion de la partie du contrat investie dans des fonds de placement. La réserve moyenne gérée tient compte de la réserve gérée en début d'année et de tous les mouvements (positifs et négatifs) survenus durant l'année en fonction de leur date valeur.

- Rendement annuel moyen d'un contrat dont la participation bénéficiaire est réinvestie dans le taux de base en vigueur pour l'option choisie (et non pas dans un fonds d'investissement).

	3 % + P.B.	2 % + P.B.	0 % + P.B.
Sur 1 an	4,05 %	4,83 %	6,25 %
Sur 2 ans	4,11 %	4,84 %	6,17 %
Sur 3 ans	4,09 %	4,68 %	5,75 %
Sur 5 ans	-	4,73 %	5,53 %

**Partie Branche 23**

Exclusivement d'application pour la participation bénéficiaire

**Fonds**

- Les fonds d'investissement dans lesquels la participation bénéficiaire peut être réinvestie sont des assurances Placement de la Branche 23 commercialisés par Fortis AG. L'appellation Fortis AG désigne les assurances de Fortis Insurance Belgium distribuées exclusivement par des courtiers en assurances.
- Chaque fonds est composé et géré par Fortis Insurance Belgium Fund Of Funds Investment Luxembourg Management en fonction d'une stratégie spécifique qui détermine son niveau de risque et son potentiel de rendement.
- Les fonds disponibles au 01/01/2007 sont décrits dans le tableau de la page 4.
- Il est possible d'associer jusqu'à 5 fonds par contrat. Ces fonds peuvent être combinés librement en fonction des objectifs de chaque investisseur pour autant qu'au moins 5 % de chaque prime ou transfert soit investis dans chacun des fonds choisis. La répartition entre les fonds est choisie lors de la souscription du contrat et peut être adaptée moyennant une demande écrite du preneur d'assurance adressée à la compagnie (voir la rubrique « Transfert entre fonds »).

**Rendement**

- Le rendement du contrat est calculé en multipliant le nombre d'unités de chaque fonds attribuées au contrat par leur valeur d'inventaire (voir également la rubrique « Valeur d'inventaire »).
- La valeur d'inventaire d'une unité dépend de la valeur des actifs sous-jacents, sans jamais être garantie, le risque financier étant supporté par le preneur d'assurance. La valeur et l'évolution des valeurs d'inventaire ne sont pas garanties.

**Rendements du passé**

- L'historique de rendement de ces fonds repris dans la rubrique « Fonds » est calculé sur la base de la valeur nette d'inventaire (VNI). Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas pris en compte.
- Le rendement global par année calendrier de chaque fonds reflète l'évolution de sa VNI. L'historique des VNI de ces fonds est repris en page 4.
- Les rendements du passé sont purement illustratifs et ne constituent ni une garantie, ni une limite pour le futur.

## Tableau des fonds repris au 01/01/2007

Type de fonds	Gestion et types d'actifs retenus afin de viser une croissance de la prime nette	Fonds	Composition
Monétaire	Liquidités à court terme.	Satellite	100 % liquidités
Stratégiques World	Investissement principalement réalisé dans une large sélection d'actions et obligations issues de tous les secteurs du monde entier (Multi Assets) gérées par des gestionnaires internes et externes (Multi Managers) selon différents types de gestion (Multi Styles).	Comet World	100 % obligations
		Planet World	70 % obligations - 30 % actions
		Galaxy World	50 % obligations - 50 % actions
		Universe World	30 % obligations - 70 % actions
		Cosmos World	100 % actions
Stratégiques Euro	Investissement principalement réalisé dans une large sélection d'actions et obligations issues de tous les secteurs de la zone Euro (Multi Assets) gérées par des gestionnaires internes et externes (Multi Managers) selon différents types de gestion (Multi Styles).	Comet Euro	100 % obligations
		Planet Euro	70 % obligations - 30 % actions
		Galaxy Euro	50 % obligations - 50 % actions
		Universe Euro	30 % obligations - 70 % actions
		Cosmos Euro	100 % actions
Sectoriels	Investissement principalement réalisé dans des actions d'un secteur spécifique des gestionnaires internes et externes (Multi Managers) selon différents types de gestion (Multi Styles).	Technology	Actions du secteur technologique
		Finance	Actions du secteur financier
		Health Care	Actions du secteur des soins de santé
Best Of Third Party Funds	Investissement principalement réalisé dans une sélection des meilleurs fonds mondiaux gérés de manière active pour chaque classe d'actifs.	Bonds	Obligations
		Equities	Actions de grande capitalisation boursière
		Absolute Return Bonds	Gestion VAR <sup>1</sup>
		Small Caps	Actions de petite capitalisation boursière
		Emerging Markets	Actions des pays émergents
		Real Estate	Titres émis par des sociétés immobilières
		Market Opportunities	Combinaison de différentes classes d'actifs (actions, obligations, produits à court terme ou dérivés issus de tous les secteurs et de toutes les régions) en fonction de la stratégie du gestionnaire

Les rendements du passé sont purement illustratifs et ne constituent ni une garantie, ni une limite pour le futur.

<sup>1</sup> VaR (Value at Risk) : Ce type de gestion veut dégager une performance attractive tout en maîtrisant fermement et a priori la volatilité du placement en calculant la VaR annuelle du portefeuille. Cet indicateur de risque statistique permet d'opérer un suivi précis du risque sans hypothéquer le niveau de rendement global de l'investissement.

## Historique des valeurs nettes d'inventaire (VNI) des fonds au 31/12/2006

	Fonds monétaire	Fonds stratégiques World					Fonds stratégiques Euro				
	Satellite	Comet World	Planet World	Galaxy World	Universe	Cosmos	Comet Euro	Planet Euro	Galaxy Euro	Universe Euro	Cosmos Euro
Date de création	10/07/96	09/02/99	31/01/93	31/01/93	31/01/93	01/07/98	30/04/99	30/04/99	30/04/99	30/04/99	30/04/99
Valeur initiale en EUR	51,34	43,48	59,25	71,39	81,56	68,74	18,14	38,51	60,40	66,91	99,69
Valeur au 31/12/2006	65,30	51,70	142,31	190,70	238,02	82,18	22,23	51,46	85,43	97,24	126,05
Rendement global en EUR au 31/12											
1993	-	-	19,49%	22,68%	25,96%	-	-	-	-	-	-
1994	-	-	-6,62%	-7,10%	-8,04%	-	-	-	-	-	-
1995	-	-	12,49%	10,90%	9,24%	-	-	-	-	-	-
1996	-0,68%	-	14,13%	17,15%	20,11%	-	-	-	-	-	-
1997	2,48%	-	14,48%	17,78%	21,82%	-	-	-	-	-	-
1998	2,89%	-	15,15%	17,91%	20,52%	-4,44%	-	-	-	-	-
1999	1,82%	-3,82%	6,30%	12,26%	18,50%	27,86%	-5,46%	0,83%	8,13%	13,17%	22,64%
2000	3,71%	5,33%	2,56%	0,29%	-1,45%	-4,70%	4,26%	2,73%	0,93%	0,01%	-2,95%
2001	3,87%	4,49%	-1,02%	-4,45%	-8,56%	-14,93%	4,19%	-1,65%	-6,33%	-11,03%	-18,17%
2002	3,17%	3,69%	-7,21%	-14,13%	-20,91%	-31,08%	6,33%	-4,82%	-12,10%	-18,97%	-32,32%
2003	2,16%	0,45%	5,68%	9,22%	12,61%	15,70%	3,21%	9,55%	13,84%	17,35%	10,85%
2004	1,62%	4,26%	6,25%	7,42%	8,58%	10,06%	6,20%	9,11%	11,02%	12,94%	15,85%
2005	1,03%	3,58%	10,26%	15,04%	19,67%	27,24%	3,09%	10,31%	15,28%	20,58%	28,50%
2006	2,30%	-0,15%	2,62%	4,21%	5,84%	8,07%	-0,67%	4,53%	8,03%	11,45%	16,25%

Création du fonds	Classe de risque <sup>2</sup>	Profil de risque	Rendements du passé au 31/12/2006 <sup>3</sup>					(Rendements annualisés)	
			2006	Sur 1 an	Sur 3 ans	Sur 5 ans	Sur 10 ans	Depuis le lancement	
10/07/96	0	Défensif	2,30%	2,30%	1,65%	2,03%	2,51%	2,32%	
09/02/99	1	Défensif	-0,15%	-0,15%	2,55%	2,47%	-	2,22%	
31/01/93	1	Défensif	2,62%	2,62%	6,34%	3,35%	5,33%	6,44%	
31/01/93	2	Equilibré	4,21%	4,21%	8,81%	3,79%	6,10%	7,25%	
31/01/93	3	Dynamique	5,84%	5,84%	11,22%	4,01%	6,76%	7,93%	
01/07/98	3	Dynamique	8,07%	8,07%	14,84%	3,59%	-	2,12%	
30/04/99	1	Défensif	-0,67%	-0,67%	2,84%	3,68%	-	2,74%	
30/04/99	1	Défensif	4,53%	4,53%	7,97%	5,49%	-	3,85%	
30/04/99	2	Equilibré	8,03%	8,03%	11,42%	6,50%	-	4,64%	
30/04/99	3	Dynamique	11,45%	11,45%	14,94%	7,29%	-	5,00%	
30/04/99	4	Dynamique	16,25%	16,25%	20,10%	4,86%	-	3,13%	
02/05/00	5	Dynamique	-1,11%	-1,11%	7,23%	-2,59%	-	-19,04%	
02/05/00	4	Dynamique	8,84%	8,84%	14,99%	3,04%	-	0,98%	
02/05/00	3	Dynamique	-5,47%	-5,47%	4,15%	-5,76%	-	-3,76%	
31/07/06	1	Défensif	0,29%	-	-	-	-	0,69%	
31/07/06	3	Dynamique	8,50%	-	-	-	-	21,35%	
31/07/06	2	Défensif	-0,05%	-	-	-	-	-0,12%	
02/05/00	3	Dynamique	18,72%	18,72%	22,49%	11,96%	-	6,99%	
02/05/00	4	Dynamique	14,50%	14,50%	23,76%	14,14%	-	4,33%	
01/08/05	3	Dynamique	37,91%	37,91%	-	-	-	22,51%	
01/03/01	3	Dynamique	6,59%	6,59%	8,03%	-2,38%	-	-3,64%	

<sup>2</sup> Le risque est le degré de probabilité d'écart entre le rendement réellement obtenu et le rendement attendu d'un investissement. Les fonds avec le risque le plus faible se trouvent dans la classe de risque 0, tandis que ceux présentant le risque le plus élevé se trouvent dans la classe 6. Ces classes de risque sont déterminées en fonction de l'A.R. Vie et revues au moins une fois par an en fonction de l'évolution du cours de chaque fonds.  
<sup>3</sup> Mode de calcul de ces rendements : voir la rubrique « Rendements du passé ».

### Historique des VNI des fonds au 31/12/2006 (suite)

	Fonds Sectoriels			Best Of Third Party Funds						
	Technology	Finance	Health Care	Bonds	Equities	A.R. Bonds	Small Caps	Emerging Markets	Real Estate	Market Opportunities
Date de création	2/05/00	2/05/00	2/05/00	31/07/06	31/07/06	31/07/06	2/05/00	2/05/00	1/08/05	1/03/01
Valeur initiale en EUR	39,80	29,85	34,82	100,00	100,00	100,00	44,77	49,75	50,00	45,00
Valeur au 31/12/2006	9,78	32,02	27,11	100,29	108,50	99,95	70,60	66,33	66,57	36,25
Rendement global en EUR au 31/12										
2000	-50,28 %	7,71%	15,31%	-	-	-	-4,24%	-29,83%	-	
2001	-44,52%	-15,15%	-9,12%	-	-	-	-9,19%	-3,21%	-	-9,40%
2002	-48,18%	-30,43%	-36,65%	-	-	-	-20,09%	-18,56%	-	-35,22%
2003	39,40%	11,06%	3,94%	-	-	-	23,59%	27,28%	-	8,90%
2004	5,86%	8,69%	-2,17%	-	-	-	17,97%	10,99%	-	4,47%
2005	17,74%	28,47%	22,15%	-	-	-	31,11%	49,00%	-3,46%	13,18%
2006	-1,11%	8,84%	-5,47%	0,29%	8,50%	-0,05%	18,72%	14,50%	37,91%	6,59%

Les rendements du passé sont purement illustratifs et ne constituent ni une garantie, ni une limite pour le futur.

<b>Valeur d'inventaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La valeur nette d'inventaire est le prix auquel une unité d'un fonds d'investissement est attribuée à un contrat ou annulé. Le prix d'une unité d'un fonds d'investissement correspond à la valeur d'un fonds d'investissement (déduction faite des frais de gestion) divisée par le nombre d'unités composant le fonds à ce moment.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La valeur d'inventaire des unités des fonds est déterminée au moins une fois par semaine.</li> <li>La valeur nette d'inventaire est publiée quotidiennement dans la presse financière (L'Echo/De Tijd) et sur le site de la compagnie (www.fortisag.be).</li> </ul>
<b>Transfert de fonds</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La réserve du contrat investie dans un ou plusieurs fonds d'investissement peut être à tout moment transférée totalement ou partiellement vers un ou plusieurs autres fonds d'investissements disponibles dans le cadre du contrat.</li> <li>Chaque transfert entre fonds doit s'élever au minimum à 600 EUR.</li> <li>Le transfert est effectué au plus tard le 3<sup>e</sup> jour de valorisation à dater du jour auquel la demande de transfert est parvenue à la compagnie.</li> </ul>
<b>Généralités</b>	
<b>Frais</b>	
<b>- Frais d'entrée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3,5 % des primes versées pour les primes &lt; 120.000 EUR.</li> <li>3 % des primes versées pour les primes ≥ 120.000 EUR.</li> </ul>
<b>- Frais de sortie/ de rachat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il est possible de racheter tout ou partie (= rachat libre) du capital moyennant l'application des frais suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>re</sup> année* : 2 %.</li> <li>- 2<sup>e</sup> année* : 1,5 %.</li> <li>- 3<sup>e</sup> année* : 1 %.</li> <li>- 4<sup>e</sup> année* : 0,5 %.</li> <li>- Par la suite : 0 %.</li> </ul> </li> <li>*Année : l'année en cours est déterminée en fonction de la date anniversaire de la prise d'effet du contrat.</li> <li>Pour préserver les intérêts des preneurs d'assurance, la compagnie se réserve le droit d'appliquer une correction financière en cas de rachat durant les 8 premières années du contrat. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette correction correspond à la différence positive entre la réserve rachetée et le montant atteint par la capitalisation de cette réserve rachetée durant la période considérée au(x) taux de base respectif(s) du contrat et son actualisation sur cette même durée au taux du spot rate applicable au moment du rachat.</li> <li>- « La durée prise en compte » est définie de la manière suivante : la différence entre la durée du contrat limitée à 8 ans et l'âge du contrat au moment du rachat.</li> </ul> </li> <li>Une clause sociale est prévue dans le contrat. Cette clause prévoit la possibilité de racheter sans frais tout ou partie du capital (avec un minimum de 1.000 EUR) si le preneur d'assurance, son conjoint (ou son cohabitant) ou toute autre personne fiscalement à sa charge : <ul style="list-style-type: none"> <li>- décède,</li> <li>- souffre d'une maladie grave durant 6 mois ou plus,</li> <li>- est victime d'une invalidité établie à au moins 67 % durant 6 mois ou plus,</li> <li>- devient chômeur de longue durée (au moins 6 mois) à la suite d'un licenciement.</li> </ul> </li> </ul>

**- Frais de gestion appliqués directement au contrat**

- Partie en branche 21 : non.
- Partie en branche 23 :
  - les frais de gestion sont retenus de la valeur du fonds et inclus dans la valeur d'inventaire. Dans le cas, par exemple, d'une valorisation journalière, ces frais sont calculés à concurrence de 1/365<sup>e</sup> par jour.
  - les frais de gestion (exprimés en % des actifs moyens gérés) en base annuelle sont fixés en fonction du type de fonds.
    - Fonds monétaire (Satellite) : 0,50 % par an.
    - Fonds stratégiques World et Euro : 1 % par an.
    - Fonds sectoriels : 1 % par an.
    - Fonds Best Of Third Party : 1 % par an, sauf :
      - Equities : 1,60 %,
      - Market Opportunities : 1,10 %

**- Frais de rachats réguliers**

- Des frais fixes de 3,72 EUR par rachat sont prélevés en cas de rachats réguliers.
- Pour les rachats libres : voir frais d'entrée

**- Frais de la Garantie décès**

- Le coût de la garantie décès est prélevé anticipativement chaque mois de la réserve du contrat.
- Le prélèvement s'effectue par annulation du nombre d'unités correspondantes et est réparti de manière proportionnelle entre les différents fonds choisis.
- Le coût de cette garantie est fonction du taux de prime mensuelle applicable à la couverture du risque décès en fonction de l'âge et du sexe de l'assuré.

Age	Femme	Homme	Age	Femme	Homme	Age	Femme	Homme
6	0,0000638	0,0000815	33	0,0001060	0,0001757	60	0,0010444	0,0015195
7	0,0000641	0,0000823	34	0,0001115	0,0001863	61	0,0011636	0,0016680
8	0,0000645	0,0000830	35	0,0001175	0,0001978	62	0,0012968	0,0018317
9	0,0000647	0,0000839	36	0,0001243	0,0002106	63	0,0014463	0,0020120
10	0,0000650	0,0000849	37	0,0001318	0,0002248	64	0,0016136	0,0022104
11	0,0000655	0,0000860	38	0,0001403	0,0002403	65	0,0018008	0,0024290
12	0,0000658	0,0000871	39	0,0001500	0,0002574	66	0,0020106	0,0026696
13	0,0000663	0,0000886	40	0,0001607	0,0002764	67	0,0022452	0,0029343
14	0,0000669	0,0000899	41	0,0001728	0,0002974	68	0,0025075	0,0032254
15	0,0000674	0,0000915	42	0,0001863	0,0003205	69	0,0028008	0,0035455
16	0,0000682	0,0000934	43	0,0002014	0,0003460	70	0,0031289	0,0038976
17	0,0000689	0,0000953	44	0,0002185	0,0003742	71	0,0034952	0,0042841
18	0,0000698	0,0000974	45	0,0002375	0,0004051	72	0,0039043	0,0047087
19	0,0000708	0,0000998	46	0,0002589	0,0004394	73	0,0043607	0,0051747
20	0,0000718	0,0001024	47	0,0002829	0,0004773	74	0,0048697	0,0056858
21	0,0000729	0,0001054	48	0,0003099	0,0005189	75	0,0054371	0,0062463
22	0,0000743	0,0001086	49	0,0003401	0,0005649	76	0,0060685	0,0068599
23	0,0000759	0,0001123	50	0,0003738	0,0006157	77	0,0067709	0,0075319
24	0,0000776	0,0001160	51	0,0004119	0,0006716	78	0,0075517	0,0082665
25	0,0000795	0,0001204	52	0,0004545	0,0007334	79	0,0084179	0,0090695
26	0,0000817	0,0001251	53	0,0005023	0,0008014	80	0,0093783	0,0099454
27	0,0000841	0,0001305	54	0,0005558	0,0008766	81	0,0104412	0,0109005
28	0,0000868	0,0001363	55	0,0006159	0,0009593	82	0,0116153	0,0119401
29	0,0000898	0,0001426	56	0,0006832	0,0010508	83	0,0129105	0,0130705
30	0,0000932	0,0001498	57	0,0007588	0,0011513	84	0,0143353	0,0142974
31	0,0000969	0,0001575	58	0,0008433	0,0012623	85	0,0159004	0,0156266
32	0,0001013	0,0001662	59	0,0009381	0,0013848			

<p><b>- Frais liés au transfert de fonds</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le premier transfert de l'année* vers un ou plusieurs fonds est gratuit.</li> <li>• A partir du 2<sup>e</sup> transfert de l'année* vers un ou plusieurs fonds, les frais sont fixés en fonction de la nature des fonds vers lesquels le transfert a lieu. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si le transfert a lieu : <ul style="list-style-type: none"> <li>- vers le seul Absolute Return Bonds : toujours gratuit.</li> <li>- vers au moins un fonds sectoriel et/ou Best Of Third Party Funds : 1% de la réserve totale transférée (sauf pour la partie de la réserve transférée vers le fonds Absolute Return Bonds pour laquelle les frais s'élèvent à 0 %).</li> </ul> </li> <li>- Si le transfert a lieu vers d'autres fonds : 37,18 EUR par transfert.</li> </ul> </li> </ul> <p>*Année : l'année en cours est déterminée en fonction de la date anniversaire de la prise d'effet du contrat.</p>
<p><b>Durée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La durée du contrat est choisie par le client. Indéterminée, elle doit cependant avoir une durée minimale de 8 ans et 1 jour.</li> <li>• L'assurance prend fin avec le décès de l'assuré.</li> </ul>
<p><b>Prime</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prime initiale doit s'élever au moins à 2.000 EUR (à verser sur le numéro de compte 142-1210214-67 en mentionnant le n° d'adhésion du contrat dans la communication).</li> <li>• Aucun versement complémentaire n'est obligatoire.</li> <li>• Les éventuelles primes complémentaires sont possibles dès 1.000 EUR par prime.</li> <li>• Il n'est pas possible de prévoir une prime périodique.</li> </ul>
<p><b>Fiscalité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette assurance Placement ne donne pas droit à une déductibilité fiscale.</li> <li>• La taxe de 1,10 % (pour les particuliers) ou de 4,40 % (pour les personnes morales) peut être : <ul style="list-style-type: none"> <li>- prélevée de la prime versée lors de son paiement ou</li> <li>- échelonnée gratuitement durant 4 ans.</li> </ul> </li> <li>• Les rachats réguliers sont toujours soumis au précompte mobilier.</li> <li>• Les rachats libres effectués durant les 8 premières années peuvent ne pas être soumis au précompte mobilier si : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le capital décès est au moins équivalent à 130 % de la somme des primes versées diminuées des rachats éventuels et si</li> <li>- le preneur d'assurance = l'assuré = le bénéficiaire en cas de vie.</li> </ul> </li> <li>• Les rachats libres et les versements au terme effectués après 8 ans ne sont plus soumis au précompte mobilier.</li> <li>• En fonction du choix des parties intervenant dans le contrat d'assurance-vie et le cas échéant des conventions matrimoniales en vigueur, des droits de succession peuvent éventuellement être dus lors du décès du preneur d'assurance ou de l'assuré.</li> <li>• Une taxe de 9,25 % est due sur la P.B. si le preneur est une société.</li> </ul>
<p><b>Rachat/retraits</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande de rachat doit être signifiée à la compagnie au moyen d'un document de rachat signé et daté par le preneur d'assurance.</li> <li>• Chaque rachat partiel (les rachats réguliers compris) est prélevé proportionnellement à la réserve de la partie du contrat investie dans le fonds cantonné et à la réserve de la partie du contrat exprimée en unités au moment du rachat. Pour la partie du contrat investie dans le fonds cantonné, chaque rachat partiel est prélevé proportionnellement aux différentes tranches de réserve correspondant aux différents taux de base.</li> <li>• Le rachat des unités s'effectue à la date de prise en cours du rachat, qui est celle définie dans la liste tarifaire pour l'exécution des obligations.</li> <li>• Le paiement est effectué dans les 15 jours qui suivent la date de la réception de la demande.</li> <li>• La réserve du contrat doit à tout moment atteindre au moins 600 EUR.</li> </ul>

<p><b>- Rachats partiels non planifiés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est possible d'effectuer à tout moment un rachat partiel s'élevant au minimum à 600 EUR.</li> </ul>
<p><b>- Rachats planifiés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rachats planifiés sont possible à tout moment aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Min. 120 EUR par rachat.</li> <li>- Max. 7 % de la prime par an.</li> <li>- Périodicité des rachats : annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle.</li> </ul> </li> <li>• Il est également possible de modifier les modalités des rachats planifiés ou d'y mettre un terme à tout moment en transmettant à la compagnie une demande écrite datée et signée par le preneur d'assurance.</li> </ul>
<p><b>- Rachat total</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contrat peut être racheté totalement (voir rubrique « Frais ») à tout moment. Le rachat total met fin au contrat.</li> <li>• L'intérêt est attribué jusqu'à (et y compris) la date du rachat.</li> <li>• La participation bénéficiaire annuelle est acquise après le 31 décembre.</li> </ul>
<p><b>Transfert de la partie investie dans un fonds d'investissement vers la partie investie dans la formule de capitalisation branche 21 et inversement (exclusivement pour la P.B.)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est possible de transférer tout ou partie de la participation bénéficiaire investie dans un ou plusieurs fonds d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- vers la partie investie dans le fonds cantonné (Branche 21). <ul style="list-style-type: none"> <li>- La capitalisation du montant transféré débute simultanément.</li> </ul> </li> <li>- vers un ou plusieurs autres fonds d'investissement disponibles dans le cadre du contrat. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le transfert s'effectue en retirant des unités, calculées à la valeur d'inventaire en vigueur, du ou des fonds d'investissement que l'on quitte et en attribuant simultanément les nouvelles unités, également calculées à la valeur d'inventaire en vigueur, dans le(s) fonds d'arrivée choisi(s).</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Il est également possible de transférer tout ou partie de la participation bénéficiaire investie dans le fonds cantonné (Branche 21) vers un ou plusieurs autres fonds d'investissement disponible(s) dans le cadre du contrat.</li> <li>• Chaque transfert entre fonds doit s'élever au minimum à 600 EUR.</li> <li>• Le transfert est effectué au plus tard le 3<sup>e</sup> jour de valorisation à dater du jour auquel la demande de transfert est parvenue à la compagnie.</li> </ul>
<p><b>Informations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le preneur d'assurance reçoit chaque année un extrait de compte.</li> <li>• Pour la partie en branche 23 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- toutes les informations complémentaires sur ces assurances et sur leur classe de risque sont reprises dans le <i>Règlement de gestion</i> disponible chez le courtier ou au siège de la compagnie. Seule la version la plus récente est d'application.</li> <li>- les <i>Rapports mensuels de gestion</i> des fonds sont consultables sur le site <a href="http://www.fortisag.be">www.fortisag.be</a>, tout comme la présente <i>Fiche info financière Assurance-vie Top Rendement Invest</i>.</li> </ul> </li> </ul>

**Fortis AG - Vos assurances chez votre courtier**

Rue du Pont Neuf 17, B-1000 Bruxelles – Tél. +32(0)2 664 81 11 – Fax +32(0)2 664 81 50 – [www.fortisinsurance.be](http://www.fortisinsurance.be)

Fortis Insurance Belgium sa, Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849

Entreprise agréée sous le numéro de code 0079, branches 1 à 18, 21 à 23, 26 et 27 (MB14/7/79, 14/1/87, 20/12/88, 13/2/91, 7/5/93, 12/5/05 et 14/6/05)

Banque : 140 1200445 40 – IBAN : BE02 1401 2004 4540 – BIC : GEBABEBB



# Top Rendement Invest



Top Rendement Invest  
**6,25%**  
en 2006<sup>1</sup>

Top Rendement Invest  
**6,25%**  
en 2006<sup>1</sup>

Epargnants, soyez gourmands !

[www.epargnantgourmand.be](http://www.epargnantgourmand.be)

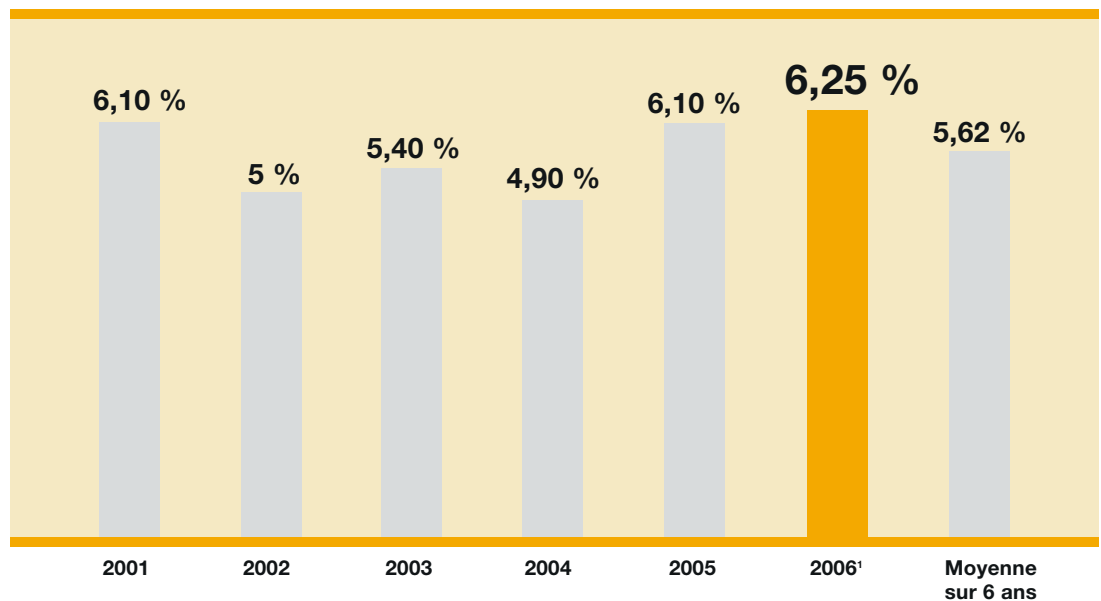
# Epargnants, soyez gourmands : 6,25 % en 2006<sup>1</sup> !

Avec le Top Rendement Invest, vous pouvez opter pour une gestion dynamique de votre épargne (0 % + participation bénéficiaire) pour rechercher un rendement supérieur en toute sécurité !

## Vos atouts

- ▶ La protection du capital net investi<sup>2</sup>.
  - ▶ Une rentabilité optimale grâce à la participation bénéficiaire.
- La gestion dynamique de cette option est orientée vers la création d'une participation bénéficiaire attractive sans pour autant mettre en péril votre capital.

### Un historique de rendements supérieurs

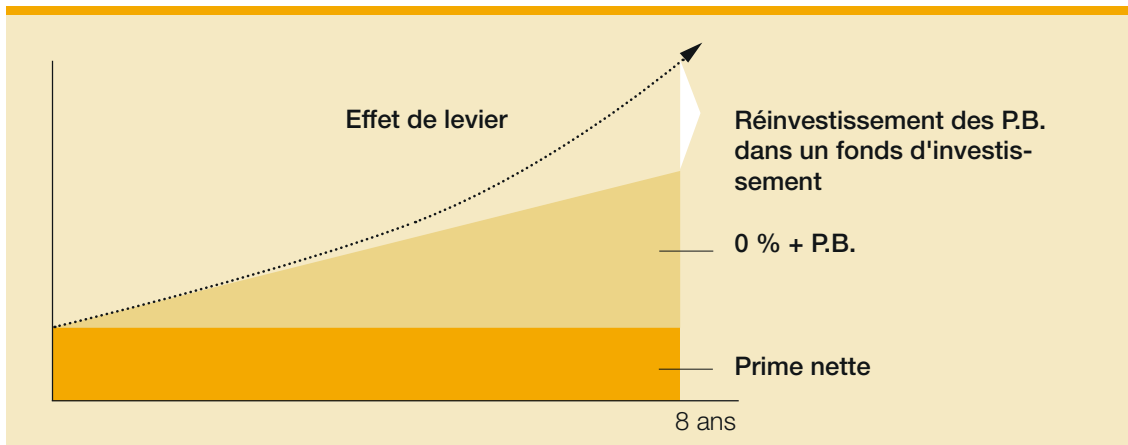


- Même s'il ne constitue ni une garantie, ni une limite pour le futur, cet historique des rendements bruts obtenus par l'option « 0 % + P.B. » du Top Rendement Invest vous donne une bonne indication du potentiel réel de rendement de votre épargne.



► Le réinvestissement de cette participation bénéficiaire dans un fonds d'investissement de Fortis AG<sup>3</sup>.

- Avec le Top Rendement Invest, vous pouvez réinvestir la participation bénéficiaire (P.B.) obtenue dans un ou plusieurs fonds d'investissement. Une stratégie unique qui vous permet d'encore augmenter sensiblement votre potentiel global de rendement sans faire courir de risque à votre capital !



► Un réinvestissement qui fait toute la différence !

- Votre investissement profite de tous les marchés.

- Les cours montent ?

La phase d'ascension vous porte toujours plus haut. Les unités achetées profitent de cette hausse et prennent de la valeur.

- Les cours baissent ?

Vous gagnez en force pour la prochaine remontée. La participation bénéficiaire dégagée vous permet d'acheter plus d'unités qui prendront à leur tour plus de valeur lorsque les cours remonteront.

- Vous préférez sécuriser votre participation bénéficiaire ? Dans ce cas, vous pouvez la réinvestir dans le taux en vigueur.

► Une grande disponibilité.

► Une fiscalité avantageuse.

► Des couvertures décès personnalisables pour assurer le futur de vos proches.

<sup>1</sup> Rendement brut atteint en 2006 par les contrats Top Rendement Invest liés à l'option « 0 % + P.B. ». Ce rendement est communiqué sous réserve de l'approbation des participations bénéficiaires (P.B.) par l'assemblée générale des actionnaires de Fortis AG.

<sup>2</sup> Après 8 ans. Si votre argent reste durant au moins 8 ans dans l'option choisie du Top Rendement Invest, aucun frais de rachat n'est dû.

<sup>3</sup> Le risque financier est supporté par le preneur d'assurance.

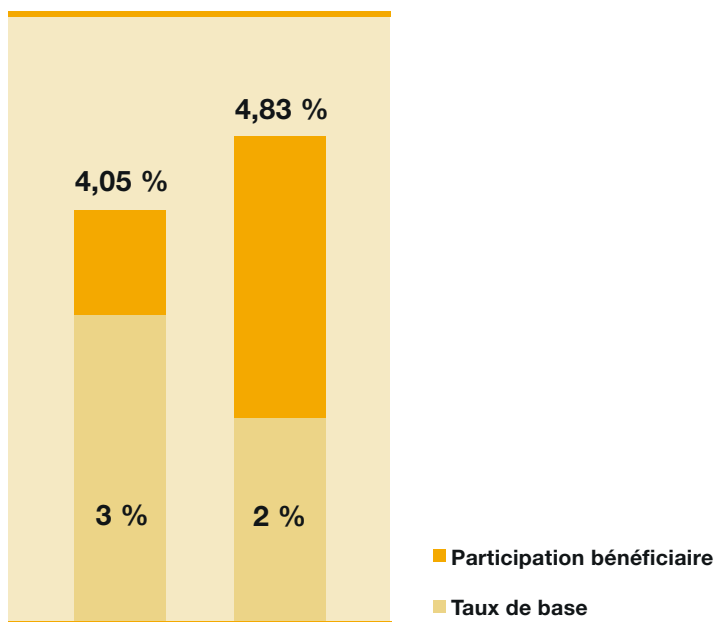
# Vous préférez un taux d'intérêt garanti ?

Vous préférez les certitudes et exigez un rendement minimum pour votre épargne ? Dans ce cas, choisissez l'un des deux taux garantis du Top Rendement Invest. Une bonne base pour viser un rendement annuel attractif !

## Vos atouts

- ▶ La protection du capital net investi<sup>1</sup>.
- ▶ Le choix du taux de base<sup>2</sup> garanti.
  - 3 % garantis durant 8 ans et 1 mois + participation bénéficiaire.
  - 2 % garantis durant 15 ans + participation bénéficiaire.
- ▶ Une participation bénéficiaire (P.B.) annuelle augmentant votre potentiel de rendement global.

Rendements bruts pour 2006<sup>3</sup>



<sup>1</sup> Après 8 ans. Si votre argent reste durant au moins 8 ans dans l'option choisie du Top Rendement Invest, aucun frais de rachat n'est dû.<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Taux de base en vigueur au 15/01/2007. Des changements sont toujours possibles.

<sup>3</sup> Rendements bruts atteints en 2006. Ces rendements sont communiqués sous réserve de l'approbation des participations bénéficiaires (P.B.) par l'assemblée générale des actionnaires de Fortis AG.

- ▶ Le réinvestissement de cette participation bénéficiaire dans la sécurité du taux en vigueur.

Vous sécurisez ainsi vos participations bénéficiaires et les faites, à leur tour, profiter de la croissance liée au taux de base en vigueur et à sa participation bénéficiaire.

- ▶ Vous souhaitez favoriser un potentiel de rendement supérieur ?

Dans ce cas, vous pouvez réinvestir la participation bénéficiaire obtenue dans un ou plusieurs fonds d'investissement.

- ▶ Une grande disponibilité.
- ▶ Une fiscalité avantageuse.
- ▶ Des couvertures décès personnalisables pour assurer le futur de vos proches.



## Une grande disponibilité

Vous souhaitez épargner sans pour autant immobiliser définitivement votre argent pour une longue période ? Avec le Top Rendement Invest, c'est possible. Vous avez en effet la certitude de pouvoir disposer :

- régulièrement d'une somme fixe (rachats réguliers),
- à tout moment de tout ou d'une partie de votre capital (rachats libres),
- à tout moment et sans frais de la totalité de votre capital pour faire face aux situations difficiles (décès, maladie grave, invalidité, chômage prolongé).

Et tout cela en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse pour vos rachats libres.

## Une fiscalité avantageuse

Votre épargne bénéficie d'un régime fiscal avantageux.

- Vous ne devez pas payer de taxe de bourse ou de taxe de livraison.
- Le précompte mobilier n'est pas redevable
  - si votre contrat a une durée supérieure à 8 ans, ou
  - si, pour protéger vos proches, vous optez pour une couverture en cas de décès égale à 130 % du capital investi<sup>1</sup>.
- Et la taxe de 1,10 % sur les opérations d'assurance-vie ? A conditions équivalentes, le paiement de cette taxe est toujours plus avantageux que le précompte mobilier lié à un produit bancaire. Vous pouvez, en outre, en échelonner gratuitement le paiement durant 4 ans !

### Un exemple

	Taxe de 1,10 %		Si le précompte mobilier avait été dû
	payée en une fois	échelonnée gratuitement sur 4 ans	
Montant versé le 01/01/2007	100.000 EUR	100.000 EUR	100.000 EUR
Frais d'entrée (3,5 %)	3.461,92 EUR	3.500 EUR	3.500 EUR
Montant net investi	95.450,05 EUR	96.500 EUR	96.500 EUR
<b>Rendement annuel</b>	<b>6,25 %</b>	<b>6,25 %</b>	<b>6,25 %</b>
Taxe	1 x 1,10 % de la prime	4 x 0,275 % de la prime	15 % des intérêts
Coût global de la taxe	1.088,03 EUR	1.118,83 EUR	8.628,94 EUR
<b>Résultat après 8 ans et 1 mois</b>	<b>155.767,62 EUR</b>	<b>155.917,36 EUR</b>	<b>148.897,3 EUR</b>
<b>Rendement net</b>	<b>5,64 %</b>	<b>5,65 %</b>	<b>5,05 %</b>

Cet exemple est basé sur un investissement de 100.000 EUR placé durant 8 ans et 1 mois dans un Top Rendement Invest à un rendement global de 6,25 % présumé constant durant toute la durée du contrat. Cet exemple est purement illustratif.



## Un outil performant de transmission patrimoniale

Le Top Rendement Invest est une assurance-vie. Il bénéficie donc, en plus de sa rentabilité avérée, d'avantages qui en font un allié précieux en matière de planification successorale.

Vous pouvez ainsi, sans aucune formalité supplémentaire, désigner votre ou vos bénéficiaire(s) en cas de

- Vie et ou de décès, qu'il s'agisse :
  - d'un ou plusieurs membres de votre famille (quel que soit son (leur) degré de parenté)
  - d'un proche avec lequel vous n'avez aucun lien de parenté.
- Vous déterminez le capital qui lui (leur) sera transmis en fonction de vos objectifs, qu'il s'agisse :
  - du capital constitué par votre épargne,
  - de ce capital augmenté d'un pourcentage convenu (avec un max. de 100 %),
  - de 130 % de la prime. Cette formule vous permet en outre de ne pas être soumis au précompte mobilier si vous décidez de retirer une partie de votre capital en cours de contrat<sup>1</sup>,
  - d'un capital préalablement déterminé,
  - d'un capital préalablement déterminé avec un minimum de 130 % de la prime.

<sup>1</sup> Consultez la rubrique « Fiscalité » reprise dans la partie « Fiche info financière Assurance-vie » de cette brochure pour en savoir plus.